

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de DREUX

Canton d'ANET

Commune de CHERISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{ER} MARS 2019

L'an **deux mille dix neuf**

Le **vendredi 1^{er} Mars** à 20 Heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents (16/19) : Mesdames et Messieurs Michel LETHUILLIER, Christian BOUCHER, Laurence CHOTARD, Bruno LOQUET, Nicole KERMARREC, André BROU, René-Jean MOREAU PAGANELLI, Danièle LEGER, Catherine DUTHIL, Daniel ROBERT, Isabelle MANCEAU, Ludovic DESHAYES, Josée POULAIN, Florence DELISLE, Michèle BORNIAMBUC, Frédéric LAIGNIER

Etaient absents excusés (3/19) : Anne-Marie HAIE (Pouvoir à Nicole KERMARREC) Arnaud GUIRLIN (pouvoir à C. BOUCHER), Jean-François NOËL du PAYRAT

Votes exprimables : 18/19

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion de cette réunion du conseil municipal, la première partie de cette séance, consacrée aux finances, sera à double effet et considérée comme étant une réunion de la Commission des Finances élargie à tout le conseil municipal.

Exposé :

Monsieur le Maire communique la situation financière du budget principal de la commune, du service des Eaux et du CCAS.

a) Budget principal / Fonctionnement

Le budget de fonctionnement était équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 2 580 000 € dont 1 200 000 € destinés à l'autofinancement de l'investissement.

Les dépenses budgétées de fonctionnement hors autofinancement étaient donc inscrites à hauteur de 1 380 000 €

Sur ces crédits ouverts d'un montant de 1 380 000 €, il a été dépensé réellement 1 238 795 € (soit une consommation de 89.77% du budget voté).

Les recettes réelles encaissées de gestion courante ont été de 1 735 878 € constatées. Compte tenu des dépenses réalisées à hauteur de 1 238 795€, l'excédent réalisé sur l'exercice 2018 ressortirait donc à 497 083 €.

L'excédent brut de fonctionnement cumulé ressort à 1 418 795 €.

Des excédents qui s'additionnent d'année en année, permettant ainsi de générer un bon autofinancement.

L'autofinancement permet de se donner la capacité d'investir (hors recours à l'emprunt ou subventions) et de financer des opérations nouvelles qui seront inscrites au budget dans le cadre des investissements prévisionnels 2019.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement brut cumulé de 1 418 795 €, du déficit d'investissement constaté s'élevant à 170 701 € et des restes à réaliser en investissement pour 465 000 €, le nouvel excédent à reporter pour le budget 2019 serait de 783 094 €.

Cela permet à la commune de pouvoir continuer d'investir en limitant le recours à l'emprunt.

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 5.13% (essentiellement dû aux charges du personnel (arrêt maladie – baisse d'effectifs temporaire aux espaces verts).

En ce qui concerne les recettes, il est constaté une légère baisse de celles-ci en ce qui concerne les fréquentations de la cantine et de l'extra et périscolaire.

Michel LETHUILLIER souligne le bon travail réalisé avec rigueur par Mathilde ESTEVE pour les relances auprès des familles en retard de paiement.

Une réflexion sera à porter sur la mise en place du paiement en ligne.

Christian BOUCHER souhaite également la possibilité de pouvoir régler en chèques CESU.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document officiel / tableau affiche n° 1288 faisant état de la répartition de la fiscalité locale concernant Cherisy.

Sur les montants totaux de fiscalité appelés auprès des habitants et entreprises de Cherisy, seulement 24% des impôts locaux reviennent à la commune (551 775 € sur 2 298 562 €).

Le montant des taxes sera maintenu, sans augmentation depuis plus de 10 ans.

b) Budget principal / Investissement

Les dépenses d'investissement 2018 se sont élevées à 983 708 € dont 66 225 € de remboursement sur capital restant dû.

Compte tenu des encaissements à hauteur de 813 006 €, le déficit d'investissement constaté sera de 170 701 €.

c) Prévision 2019

En ce qui concerne le budget 2019, celui-ci pourrait s'équilibrer à 2 430 000 € en recettes et dépenses (dont un autofinancement dégagé de 1 050 000 € pour les investissements)

↳ Pour les investissements, il pourrait être dégagé une somme d'environ 2 500 000 € en recettes/dépenses.

↳ Les projets suivants pourront être inscrits :

① Solde construction restaurant scolaire	1 100 000 €
② Aménagement des abords du restaurant scolaire – parking devant Espace Hugo (tranche ferme) <i>(Subvention FDI 2019 demandée pour 30 000 €)</i>	383 502 €
③ Aménagement de l'espace autour de la grange (tranche optionnelle)	133 608 €
④ Reprise de la rue Charles de Gaulle depuis la pharmacie en continuité de l'aménagement de la Place de l'Eglise (voirie – trottoirs) <i>(Subvention FDI 2019 demandée pour 30 000 €)</i>	234 249 €
⑤ Réfection du Chemin de la Ferme aux Osmeaux dont la voirie est très dégradée (ornières, problèmes d'écoulement des eaux de pluie, etc...) <i>(Subvention FDI 2019 demandée pour 30 000 €)</i>	140 310 €
⑥ Réfection Chemin des Hirondelles à Fermaincourt (y compris la tranche optionnelle tranchées pour canalisations eau potable)	76 161 €
⑦ Eclairage public – Réduction de puissance sur plusieurs coffrets (rue de la Libération..) + réfection de l'éclairage public à la Chênaie (leds)	50 000 €
⑧ Installation de radars pédagogiques à plusieurs endroits de la commune	9 000 €
⑨ Acquisition de matériel de voirie Notamment le « Glutton », un aspirateur de déchets pour nettoyage de la voirie (papiers, cartons, paquets et mégots de cigarettes, canettes et bouteilles en verre, en plastique ou en métal, déjections canines, feuilles mortes, etc.)	50 000 €

Monsieur le Maire indique qu'il faudrait prévoir également :

- des marquages au sol, notamment sur Raville
- Réfection de la peinture du Pont de l'Eure

Monsieur BOUCHER ajoute qu'il faudrait prévoir la remise en état des courts de tennis.

Nicole KERMARREC propose aussi la réfection du mur du cimetière.

Certaines voiries pourraient être réparées :

- le bout de la rue des Gloriettes (par la rue Charles de Gaulle)
- le chemin donnant sur la rue du Parc (ravinements)

Il est évoqué le remplacement des fenêtres et des volets du Crédit Agricole ?

Concernant les travaux devant être réalisés à l'église, Monsieur le Maire dit attendre les résultats de la Commission ad'hoc qui devait se réunir pour définir ces travaux.

Frédéric LAIGNIER suggère de prévoir la restauration des lavoirs, notamment celui du Moulin.

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES

1° / Demande de subventions FDI

D.2019/03/03-01

a) Demande de subvention FDI 2019 pour aménagement des abords du bâtiment mixte restaurant scolaire/ALSH

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement des abords du nouveau bâtiment mixte restaurant scolaire/ALSH, sont nécessaires avant l'ouverture de ce service.

Le coût total de ces travaux est estimé à 340 610.52 € HT soit 408 732.63 € TTC

Il est prévu un démarrage des travaux fin premier trimestre 2019 afin que le restaurant scolaire et ses abords sécurisés puissent être opérationnels à la rentrée de septembre 2019.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	340 610	Autofinancement ou emprunt	310 610
		FDI 2019	30 000
Total	340 610	Total	340 610

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FDI 2019 d'un montant de 30 000 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2019.

D.2019/03/03-02

b) Demande de subvention FDI 2019 pour aménagement de voirie rue Charles de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les aménagements réalisés en cœur de village en 2015, notamment la partie de la rue Charles de Gaulle depuis la Place de l'Eglise jusqu'à la hauteur de la pharmacie.

Il indique qu'il serait souhaitable de poursuivre l'aménagement de cette rue depuis la pharmacie jusqu'à dépasser la place de la Mairie, englobant ainsi la zone des écoles, les salles communales et les services techniques de la mairie.

Ces travaux, estimés à 195 208.03 € HT (234 249.64 € TTC) seraient programmés au cours de l'année 2019.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	195 208	Autofinancement ou emprunt	165 208
		FDI 2019	30 000
Total	195 208	Total	195 208

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 30 000 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €) au titre du FDI 2019.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2019.

c) Demande de subvention FDI 2019 pour réfection de voirie Chemin de la Ferme aux Osmeaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la voirie du chemin de la Ferme aux Osmeaux, desservant une douzaine d'habitations, est en mauvais état (ornières, eau de pluie stagnant en bord de chaussée rendant la circulation des piétons difficile...).

Il indique qu'il serait souhaitable d'engager des travaux d'aménagement de voirie sur cette voie dans la poursuite de la politique de travaux de voirie engagée sur l'ensemble de la commune.

Le coût total de ces travaux est estimé à 116 925.54 € HT soit 140 310.65 € TTC

Les travaux seraient programmés au cours de l'année 2019.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux HT	116 925	Autofinancement ou emprunt	86 925
		FDI 2019	30 000
Total	116 925	Total	116 925

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FDI 2019 d'un montant de 30 000 € (30% d'un montant de travaux plafonné à 100 000 €).

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de solliciter le Conseil Départemental pour l'obtention de cette subvention FDI 2019.

2°/ Apurement des comptes jusqu'à l'exercice 2016

Monsieur le Maire expose avoir reçu un message de la Direction Générale des Finances Publiques notifiant la décision d'apurement administratif des comptes de la commune pour les 3 budgets (Général – Eau – CCAS) pour l'exercice 2016. Pour information.

3°/ Demande Fonds de Péréquation 2019

Dans le cadre du « Fonds Départemental de Péréquation », M. le Maire informe le conseil municipal que le dispositif existant jusqu'en 2018 a été abandonné et qu'un nouveau règlement a été mis en place par le Conseil Départemental.

Ce nouveau dispositif, simplifié, prévoit un versement des dotations en 2 fois, soit pour l'année 2019 :

- un premier versement en octobre 2019 et
- le solde versé en mars 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de solliciter auprès du Conseil Départemental, la subvention sur le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation (FDPTADEM) 2019. Adopté à l'unanimité.

4°/ Paiement des factures d'investissement avant vote du Budget 2019

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités

de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu que pour le **budget général**, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2018 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts »), s'élève à 2 616 237 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 654 059 €, soit 25% de 2 616 237 €.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Compte	Libellé	Montant
2121	Plantations arbustes	10 000 €
21312	Bâtiments scolaires	15 000 €
2135	Installations générales – Agencements – Aménagements constructions	40 000 €
21534	Réseaux électrification éclairage public	50 000 €
21571	Matériel roulant	50 000 €
2158	Installations matériel outillage technique	37 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000 €
2138	Autres constructions	10 000 €
21318	Autres bâtiments publics	10 000 €
2184	Mobilier	10 000 €

Total : 252 000 € (inférieur au plafond autorisé de 654 059 €)

Vu que pour le **budget Eau**, le montant des dépenses d'investissement inscrit au Budget Primitif 2018 hors dette, s'élève à 166 360 €,

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 41 590 € soit 25% de 166 360 €.

Les dépenses d'investissement sont les suivantes :

Compte	Libellé	Montant
2135	Installations générales, agencements, Aménagement de construction bâtiments communaux	10 000 €
2315	Installations matériel et outillages techniques (travaux raccordement eau...)	10 000 €

Total : 20 000 € (inférieur au plafond autorisé de 41 590 €).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement dans la limite de 654 059 € sur le budget général et 41 590 € sur le budget Eau avant le vote du budget 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de :

- 654 059 € sur le Budget Général et
 - 41 590 € sur le Budget Eau
- dans l'attente du vote du budget Primitif 2019.

- dit que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2019.
Adopté à l'unanimité.

II – ADMINISTRATIF

D.2019/03/03-06
CONVENTION
SIE ELY
ENTRETIEN
ECLAIRAGE
PUBLIC

1°/ Convention de prestations de services avec le SIE ELY : entretien et dépannage des réseaux d'éclairage public

Vu l'exposé du Maire,
Vu le Règlement technique du SIE-ELY et notamment son article 14 ;
Vu la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public, jointe à la présente,
Vu la délibération n° DEL/2019/003 en date du 11 février 2019, du Comité Syndical du SIE-ELY, approuvant ladite convention,
Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à ce service

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de prestation de service d'entretien et de dépannage des réseaux d'éclairage public jointe à la présente délibération,
- Autorise le Maire à signer ladite convention avec le SIE-ELY. Adopté à l'unanimité.

D.2019/03/03-07
CONVENTION
STE GEMME
MORONVAL
FOURNITURE
EAU POTABLE

2°/ Convention avec Sainte-Gemme Moronval pour fourniture d'eau potable en gros

Monsieur le Maire expose :
L'alimentation en eau potable des habitations situées à l'ouest du pont de l'Eure, rue de Paris (Vallon de Cherisy – ex Contamin – Sarrut) est assurée par une canalisation provisoire (non pérenne, puisque exposée au gel), qui avait été mise en place il y a une dizaine d'années suite à la rupture de l'ancienne canalisation qui était suspendue sous le pont.

Afin de sécuriser la distribution en eau potable de ces habitations, il a été décidé en 2012 de réaliser une interconnexion avec la commune de Ste Gemme-Moronval qui en avait accepté le principe.

Ces travaux avaient été réalisés par l'entreprise BERNASCONI et avaient été réceptionnés pour être opérationnels début 2013.

Aujourd'hui il apparaît nécessaire de régulariser l'usage concernant ce raccordement par une convention avec la commune de Ste Gemme Moronval pour fourniture d'eau potable en gros.

A ce jour la convention stipule que la rémunération de ce service se décompose comme suit :
- une part variable service de vente d'eau en gros (Ville de Dreux) 0.8826€/m³ (dont part achat eau Agglo du Pays de Dreux 0.4473€/m³) +
- une part communale pour renouvellement des réseaux de 0.25€/m³, soit un total d'achat de 1.1326 €/m³.

Après délibération le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.
Adopté à l'unanimité.

3°/ Evolution du site internet de la commune

Bruno LOQUET expose que le site internet de la commune est vieillissant ce qui rend impossibles certaines fonctionnalités (difficultés pour intégrer des vidéos, poster des photos, moyens de paiement en ligne...).

Monsieur le Maire confirme la nécessité d'une restructuration du site et précise que son coût pourrait être évalué à 28 000 € environ.

Il indique qu'un site internet, pour être efficace et vivant, exige une gestion au quotidien. La Commission Communication travaillera sur le sujet.

III – URBANISME

D.2019/03/03-08
ACQUISITION
TERRAINS SIMON
A RAVILLE POUR
L'EURO
SYMBOLIQUE

1°/ Acquisition partielle terrains SIMON à Raville pour l'Euro symbolique

M. le Maire expose :

Une partie des parcelles G 465 et G 466 sises à Raville ont été vendues par les Consorts SIMON à Monsieur MOUTERDE.

Suite à cette vente, il est proposé à la commune d'acquérir, pour l'euro symbolique les parcelles suivantes (voirie et espaces verts) :

Section	Lieudit	Surface
G 880	Rue d'Augis	00 a 04 ca
G 881	Rue d'Augis	00 a 04 ca
G 882	Rue d'Augis	00 A 08 ca
G 885	Rue d'Augis	00 A 13 ca
G 922	Rue du Fournil	02 a 56 ca
G 924	Rue du Fournil	00 A 69 ca
ZH 106	Rue des Mésanges	00 a 36 ca
ZH 122	Rue des Mésanges	00 a 21 ca
ZH 126	Rue des Mésanges	01 a 16 ca
	Total surface	05 a 27 ca

Après délibération le conseil municipal accepte d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique. Adopté à l'unanimité.

Daniel ROBERT signale qu'il existe d'autres cas similaires sur Raville. Monsieur le Maire suggère que cela soit vu dans le cadre d'une Commission des Chemins.

2°/ Point sur le SCOT

Dans le cadre du SCOT de l'Agglomération du Pays de Dreux, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique est terminée et le SCOT validé. Il indique avoir déposé une remarque concernant le PLU de la commune, concrètement sur la zone AUX en continuité de l'entreprise SEGUREL.

Lors de l'enquête publique sur la révision du PLU, Monsieur le Maire informera le commissaire enquêteur du souhait de la commune de conserver cette partie en zone AUX.

Cependant, il précise que, règlementairement, le SCOT prime sur le PLU.

3°/ Révision du PLU – Nomination du Commissaire Enquêteur et enquête publique

Dans le cadre de la révision du PLU, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nomination par le Tribunal Administratif du commissaire enquêteur qui suivra l'enquête publique. Il s'agit de Monsieur Patrick CHENEVREL.

Les dates de l'enquête publique seront fixées prochainement.

Monsieur le Maire indique avoir demandé une esquisse pour l'aménagement du terrain Bédard et de l'entrée de la Chênaie (construction de logements).

Par ailleurs, il informe le conseil municipal qu'une entreprise s'intéresserait à l'acquisition de la maison Bédard.

IV – TRAVAUX

D.2019/03/03-09
AVENANT SNIC

1°/ Point sur les travaux du restaurant scolaire /ALSH et avenants

Monsieur le Maire indique que les travaux de construction du restaurant scolaire / ALSH ont pris une quinzaine de jours de retard.

Dans le cadre de ces travaux, il informe qu'il conviendrait d'apporter les modifications suivantes pour le lot n° 10 « Plomberie Chauffage central radiant - Ventilation» - Entreprise SNIC CHAUFFAGE SAS :

- implantation de la disposition des appareils sanitaires, pour des raisons d'entretien et de maintenance
- principe de fonctionnement de la PAC pour obtenir de meilleures performances
- répartition différente et augmentation des émetteurs en plafond et sur les murs de la cuisine pour assurer un meilleur confort au personnel.

Il indique que ces modifications engendrent une plus -value par rapport au marché initial qui passerait de 118 372,29 € HT à 134 666,41 € HT, soit + 13.76%.

Après délibération, le conseil municipal adopte cet avenant à l'unanimité.

Il signale avoir visité le restaurant scolaire de Morancez avec certains membres de la Commission Scolaire ; les règles en liaison froide étant moins draconiennes que pour une cuisine élaborée sur place.

2°/ Autorisation au Maire pour lancer procédure d'appel à candidatures pour la prestation de service de préparation des repas

D.2019/03/03-09BIS
LANCEMENT APPEL
A CANDIDATURES
PREPARATION
DES REPAS

Monsieur le Maire rappelle la construction du nouveau restaurant scolaire en cours, sachant qu'à cette occasion l'ancienne formule qui était d'acheter des repas en liaison froide sera abandonnée. Elle sera remplacée par une confection des repas sur place (avec circuit court et produits bio) pouvant répondre ainsi à la loi qui devra être opérationnelle en 2022.

A cet effet, il convient de lancer une procédure d'appel à candidatures pour cette prestation de service.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à lancer cette procédure et à signer tous documents relatifs à ce dossier. Adopté à l'unanimité.

D.2019/03/03-10
REFECTION
CHEMIN DES
HIRONDELLES
CHOIX ENTREPRISE

3°/ Réfection Chemin des Hirondelles – Choix de l'entreprise

Dans le cadre des travaux de réfection du Chemin des Hirondelles à Fermaincourt, Monsieur le Maire expose que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 janvier 2019 pour l'ouverture des plis et le 21 février dernier pour l'analyse des offres.

L'entreprise TOFFOLUTTI a été retenue pour la réalisation des travaux de la tranche ferme (travaux de voirie) et la tranche optionnelle (travaux de tranchées pour le réseau d'eau potable) pour un montant de 63 467,60 € HT.

Après délibération, le conseil municipal entérine la décision de la Commission d'Appel d'Offres et choisit l'entreprise TOFFOLUTTI pour la réalisation de ces travaux.

Adopté à l'unanimité.

D.2019/03/03-11
MAITRISE OEUVRE
ABORDS RESTAURANT
SCOLAIRE

4°/ Choix de la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement des abords du restaurant scolaire

Dans le cadre de la construction du restaurant scolaire/ALSH en cours, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir l'aménagement des abords, parking...

Il informe le conseil municipal qu'il conviendra de lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre de ces opérations de voirie, dans le cadre d'un MAPA (Marché à Procédure Adaptée).

Après délibération, le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer cette consultation. Adopté à l'unanimité.

5°/ Choix des aménagements de voirie à Raville suite à étude CERYX

Monsieur le Maire rappelle l'étude réalisée par la société CERYX relative à la circulation sur Raville. Il indique avoir demandé des devis à la société VIA ROUTE pour la mise en place de signalisation. La pose de radars pédagogiques pourrait également être envisagée.

6°/ Divers devis travaux

D.2019/03/03-12
TRAV. PEINTURE
ECOLE ELEM.

a) Travaux peinture école élémentaire

Monsieur le Maire expose que des travaux de peinture seraient nécessaires à l'école élémentaire. Il s'agirait de repeindre les 2 cages d'escalier, le couloir de l'étage et les toilettes.

Il présente un devis de l'entreprise FOLLIN pour un montant de 7 875 € HT SOIT 9 450€ TTC.

Après délibération le conseil municipal adopte ce devis à l'unanimité.

D.2019/03/03-13
TRAV. ACCES
PREAU ECOLE
MATERNELLE

b) Travaux accès préau école maternelle

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition par la commune du terrain situé au fond de la propriété sise 38 rue Charles de Gaulle et donnant sur la cour de l'école maternelle.

Il informe le conseil municipal qu'il convient de réaliser un lien entre ce terrain et l'école maternelle par le préau.

Il présente un devis de l'entreprise BROSSET pour un montant de 1 979,43 € HT SOIT 2 375,32 € TTC.

Après délibération le conseil municipal adopte ce devis à l'unanimité.

D.2019/03/03-14
REALISATION
JARDIN DU
SOUVENIR

Réalisation du « Jardin du Souvenir »

Monsieur le Maire rappelle le projet de réalisation d'un Jardin du Souvenir au sein du cimetière, à l'emplacement de l'ancien ossuaire. Il présente un devis de l'entreprise BROSSET pour un montant de 3 414,58 € HT soit 4 097,50 € TTC.

Après délibération le conseil municipal adopte ce devis à l'unanimité.

V – COMMISSION SCOLAIRE

D.2019/03/03-15
SUBVENTION ASC
POUR 2018

↳ Subvention à l'ASC Mézières au titre de 2018

Monsieur BOUCHER rappelle la convention signée entre la Commune et l'Association Sportive et Culturelle de Mézières en Drouais (ASC) en 2016 pour un « Plan d'action envers la jeunesse ».

Dans ce cadre, une animation « Mom'en Fête » a été organisée en 2018 pour laquelle une subvention de 535.90 € de la commune avait été sollicitée.

Cette subvention n'ayant pas été versée en 2018, il est proposé de la régulariser en 2019.

Après délibération, le conseil municipal accepte le versement de la subvention 2018 à l'ASC MEZIERES pour un montant de 535.90 €. Adopté à l'unanimité.

↳ Christian BOUCHER signale que les effectifs sont en baisse dans les écoles.

↳ **Journée « Nettoyage Environnement »** - Il est proposé de se réunir le Samedi 23 Mars pour un nettoyage des bois et espaces verts de la commune. Les endroits « sensibles » devraient être recensés et signalés en mairie.

VI – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

↳ Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par instruction du Ministère de l'Intérieur du 21/11/2018, il est institué une Commission de Contrôle des listes électorales.

Pour Cherisy, la Préfecture a fixé la composition de cette commission comme suit :

Membres titulaires : Anne-Marie HAIE – René Jean MOREAU PAGANELLI – Danièle LEGER – Michèle BORNIA MBUC – Jean François NOËL du PAYRAT

Membres suppléants : Catherine DUTHIL – Daniel ROBERT – Isabelle MANCEAU – Frédéric LAIGNIER

Cette commission doit se réunir au moins une fois par an et en cas d'élections, entre le 24^{ème} et le 21^{ème} jour précédant le scrutin.

↳ Festival du Livre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un « Festival du Livre – Mangas » sera organisé à Cherisy le 6 Octobre 2019 à l'initiative et avec la collaboration de Gilles MURE-RAVAUD, Directeur Général Adjoint de l'Imprimerie FIRMIN DIDOT. Il souhaite la mobilisation de chacun pour cette manifestation. Une réunion aura lieu tous les derniers mercredis de chaque mois avec les associations d'abord puis la population dans un deuxième temps. Une subvention communale sera à prévoir au budget 2019.

Il conviendra aussi de réactiver l'AASCC (Association d'Animation Sportive et Culturelle de Cherisy), actuellement en sommeil.

Il faudra étudier l'infrastructure à mettre en place notamment pour l'accueil des auteurs.

↳ Enquête publique pour installation classée sur le site de La Radio

Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique au sujet d'une installation classée pour la société CHIMIE CIRCUIT sise sur le site de la Radio s'est tenue du 13 au 27 février dernier. Pour info.

TOUR DU TAPIS

- | | |
|-----------------------|---|
| Michel LETHUILLIER | ↳ Indique que le diner concert « Jazz au Parc » avec Vincent CORDELETTE aura lieu le samedi 29 Juin. Bruno LOQUET signale que Sandrine COIGNARD, sculptrice, souhaiterait s'associer à cette manifestation avec une exposition de sculptures. |
| Laurence CHOTARD | ↳ Prévoit une réunion de la Commission Vie Associative le 21 mars prochain pour organiser le Troc Plantes du 18 Mai prochain. |
| Bruno LOQUET | ↳ Signale que le bulletin municipal devrait être terminé prochainement.
↳ Signale des nuisances sonores depuis le terrain de moto cross de Comteville. |
| Nicole KERMARRC | ↳ Informe que la procédure de reprise de concessions au cimetière est en place. L'affichage a été effectué et les courriers vont être adressés aux familles. |
| R.J. MOREAU PAGANELLI | ↳ Signale le déchaussage de pavés rue du Moulin, ce qui pourrait être dangereux pour la circulation.
↳ Communique un message des Pompiers sur les risques d'incendie dus aux téléphones portables laissés en charge pendant la nuit. |

Danièle LEGER

↳ Suggère d'annoncer les réunions de conseil municipal sur les panneaux lumineux.

Daniel ROBERT

↳ Signale que le fossé au niveau du chemin de fer a été recreusé.

↳ Signale la dangerosité de la sortie de la RN 12 sur le rond-point du stade. La DIRNO pourrait-elle faire quelque chose.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 0h10.